

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 11 septembre 2024-

DATE DE CONVOCATION : 04 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 04 septembre 2024

L’an deux mil vingt quatre, le onze septembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

ÉTAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume et MOISE Laurent et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DE MEIRE Olivia, DESILE Anita et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Madame ORAIN Virginie

ÉTAIENT ABSENTS : Messieurs LECUREUIL Nicolas et YOUSFI Samy

SECRETARE DE SÉANCE : Madame DE MEIRE Olivia

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 11 septembre 2024.

L’ordre du jour est consacré à :

- **Approbation du rapport du CLECT 2024**
- **Droit de préemption urbain au 1 rue de l’Arche**
- **Refinancement de l’emprunt du lotissement Le Chanvre souscrit à la Caisse d’Épargne**
- **Choix de l’entreprise pour la fourniture de panneaux de signalisation pour la salle polyvalente**
- **Décision modificative n°2 sur le budget Principal**
- **Questions diverses**

OBJET

Rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu le courrier de notification du rapport 2024 de la CLECT en date du 04 septembre 2024 adressé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (ci-après 4CPS),

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 24 communes membres,

Considérant que pour les attributions de compensation de droit commun ledit rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population de l'EPCI ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI)

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 2024 d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées le 02 septembre 2024,

Considérant qu'il convient que chaque Conseil Municipal se prononce sur le rapport de la CLECT de la 4CPS en date du 02 septembre 2024,

Les Membres du Conseil Municipal décident après délibération :

- D'APPROUVER le rapport 2024 de la CLECT de la 4CPS joint à la présente délibération
- DE NOTIFIER cette décision à Madame la Présidente de la 4CPS.

OBJET

Droit de préemption urbain pour un immeuble situé au 1 rue de l'Arche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que maître Hubert AMIOT, notaire à Laigné en Belin (SARTHE), 6 place Saint Martin, est chargé de la vente de l'immeuble situé 1, rue de l'Arche à Degré 72550, cadastré section AB 102 d'une superficie totale de 765 m² appartenant à Monsieur POMMELLET Jean-Luc et Madame ROUSSEL Sylvie.

L'étude notariale souhaiterait savoir si la commune se réserve le droit de préemption urbain sur l'immeuble.

Le Conseil municipal, après examen du dossier, décide de ne pas préempter sur le dit immeuble et charge Monsieur le Maire d'en informer le notaire.

OBJET

Refinancement du prêt souscrit à la Caisse d'Épargne concernant le lotissement Le Chanvre (BC 21150)

Le Conseil Municipal de Degré, après avoir pris connaissance du projet de refinancement du contrat n°635041E établi par la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire, décide :

Article 1

Pour refinancer le prêt n°635041E relatif au lotissement de Degré, la commune de Degré contracte auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire un emprunt d'équipement local à taux indexé avec les caractéristiques financières suivantes :

- montant	: 100 000 euros
- durée totale	: 3 ans
- indice	: Euribor 3 mois + 1,73%
- périodicité	: trimestrielle
- amortissement	: constant
- frais de dossier	: 0,70%

Article 2

« S'agissant du refinancement interne partiel du crédit 635041E, le versement des fonds (100 000€) interviendra le 15/09/2024 par compensation interne sur les livres du PRETEUR et de l'EMPRUNTEUR sans mouvement de fonds auprès du Trésor Public »

« La commune s'engage à rembourser les 100 000 € restants plus les intérêts dus du crédit 635041^E à la CEBPL par virement bancaire au plus tard le 25 septembre 2024 »

Article 3

M. Jean-Paul BLOT, maire de Degré, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

OBJET

Choix d'une entreprise pour la fourniture de panneaux de signalisation

pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers municipaux que des caméras ont été achetées afin d'assurer la vidéoprotection de la salle polyvalente et du point d'apport des déchets.

Il les informe également que la loi dispose que la présence de ces caméras doit être indiquée par des panneaux de signalisation. Des devis ont donc été demandés dans cette optique. Une seule entreprise a répondu :

- Mavasa : 232,00 TTC pour les deux panneaux

Après étude des tarifs et des produits proposés, le Conseil Municipal décide de faire appel à la société Mavasa et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

OBJET

Décision modificative n° 2 sur le budget principal

Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses d'investissement – Opération 42 (Aménagements bourg) - Article 2152 Installations de voirie	- 1200€
Dépenses d'investissement – Opération 17 (école) – Article 231 Concession et droits similaires	+ 1200 €

Questions diverses :

- Ouverture d'un bar éphémère à l'épicerie

Le P'tit Marché Degréen va expérimenter l'ouverture d'un bar éphémère (de 17h30 à 20h30) les vendredis du mois de septembre. Si cette nouveauté rencontre du succès, il est envisagé de renouveler l'opération tout au long des mois d'avril à septembre. Des renseignements ont été pris dans ce sens auprès de la préfecture.

- Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu cette année le samedi 16 novembre. Des devis ont été demandés pour la commande des repas.

- Maisons fleuries 2024

La remise des prix du concours de fleurissement 2024 se déroulera le samedi 23 novembre à 12h00.

- Location du désherbeur à vapeur de la commune

La commune de Sillé-le-Guillaume souhaite louer le désherbeur à vapeur de la commune. Cependant, l'utilisation envisagée est celle d'un nettoyeur haute pression, ce pour quoi l'appareil n'est pas conçu. Afin de ne pas user prématurément ce matériel coûteux, il est décidé de ne pas louer le désherbeur.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 16 octobre 2024.